

## Meyrin

**La naissance, après douze ans de gestation, de l'écoquartier Les Vergers à Meyrin est exemplaire à plusieurs titres. Autant par le rôle volontaire et visionnaire de la commune que par la participation massive des coopératives d'habitation, qui vont construire environ la moitié des 1300 logements prévus.**

Pression démographique et pénurie du logement obligent, tout a commencé à Meyrin en 2001, avec l'identification d'un site d'extension urbaine situé en pleine zone agricole de la commune. «Dès l'élaboration du plan

localisé de quartier, la commune a tenu à jouer un rôle majeur dans la conception et la construction de ce nouveau quartier, en pilotant une démarche qui se voulait d'emblée participative», explique Pierre-Alain Tschudi, conseiller administratif de la Ville de Meyrin, en charge de l'urbanisme. Et c'est en définitive là déjà que se manifeste toute l'ingéniosité politique du projet, puisque les autorités publiques ont avalisé un projet de développement urbain durable plutôt qu'un simple déclassement de zone agricole.

### La plus-value des coopératives d'habitation

En remettant quasi la moitié de la surface du terrain en droit de superficie à des coopératives d'habitation, la commune de Meyrin a donné un signal clair

et fort en matière de développement urbain durable, non seulement par les contraintes énergétiques imposées (Minergie-A), mais également et surtout par la volonté de favoriser la mixité sociale et d'usage à l'échelle d'un quartier. Comme le souligne l'architecte Didier Challand, «par rapport aux projets immobiliers traditionnels, le projet des Vergers offre une plus-value énorme en termes de vie sociale pour un quartier. Une plus-value que l'on doit notamment aux coopératives d'habitation qui participent au projet, qui cherchent depuis toujours à répondre à des aspirations différentes au sein d'une communauté d'habitants, introduisant par là une forme de mixité sociale et une mixité de formes de vie à l'intérieur d'un groupe.» Une contribution que la commune de Meyrin a parfaitement reconnue et mise en valeur de façon exemplaire.



## La Chaux-de-Fonds

**La Ville de La Chaux-de-Fonds construit un vaste écoquartier près de la gare. Entreprenant ce projet qui va complètement remodeler une partie de son territoire, elle choisit de confier la construction de logements d'utilité publique à la coopérative Le Corbusier, créée pour l'occasion.**

La Société coopérative d'habitation Le Corbusier construit un immeuble Minergie P de 36 logements, à proximité de la gare de La Chaux-de-Fonds. Les emménagements sont prévus pour l'automne 2016. Cette réalisation s'insère dans le grand projet de réurbanisation de l'ancienne gare de marchandises, sur un site de 49 000 m<sup>2</sup> – 700 mètres x 70 mètres. La valorisation de cette friche ferroviaire est une étape essentielle dans la «réaffectation» d'une partie de la ville. «Tout l'aspect de la ville va changer: le flux des personnes, la circulation des véhicules et des transports publics, etc., précise Théo Huguenin-Elie, conseiller communal en charge de l'urbanisme.

Le plan du futur écoquartier se décompose en îlots, de A à F, qui

seront successivement réalisés. A terme, dans 20 ans, une vingtaine d'immeubles d'habitations et d'activités seront implantés. Un millier de personnes y habiteront. «La Ville a acquis des terrains pour planifier son développement et maîtriser le foncier», insiste Yanick Stauffer, chargé de la promotion immobilière et commerciale de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Le terrain sur lequel est construit l'immeuble de la coopérative Le Corbusier reste la propriété de la Ville. Celle-ci accorde un droit de superficie, avec exemption des frais de location pendant 15 ans. Créée pour l'occasion, la coopérative regroupe à sa tête des personnalités locales, toutes sensibilisées politiques de la ville confondues. La présidente de la coopérative, Danièle

Wisard, a suivi les cours de l'Armoup, tout comme des collaboratrices de l'étude de notaire Terrier, qui gère ses affaires au quotidien. Selon le plan, à terme, l'équipe dirigeante se retirera, et laissera les commandes à une équipe formée d'habitants de l'immeuble.

L'îlot B, sur lequel est construit l'immeuble de la coopérative, est le premier secteur de l'écoquartier à être construit. D'une surface de 6200 m<sup>2</sup>, il accueillera également un immeuble de PPE et de logements protégés réalisé par une société immobilière, et deux bâtiments administratifs, propriétés l'un de la Caisse cantonale de compensation, l'autre de l'Etablissement cantonal d'assurances et de prévention, qui loueront des locaux à d'autres services cantonaux. La société immo-